

GLOBAL PARTNERSHIP *for* EDUCATION

Modèle opérationnel

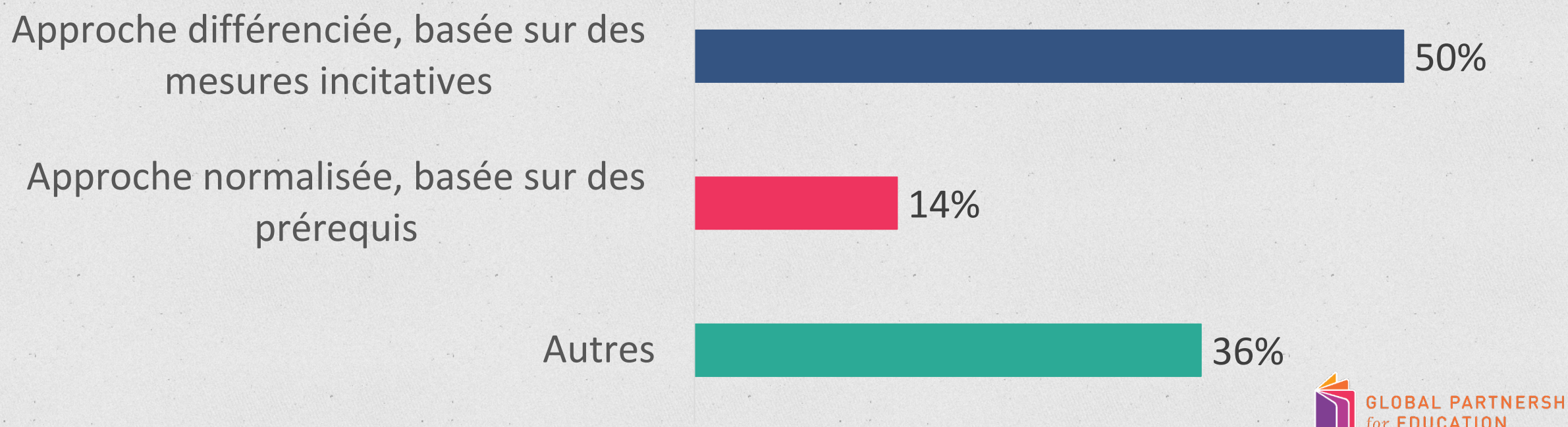
Réponses au sondage

Contexte

- Sondage ouvert le 8 mai, clos le 25 mai
- Documents d’accompagnement : Le corpus de ressources comprenait une présentation et deux podcasts sur le modèle opérationnel et le financement national.
- 14 groupes constitutifs ont contribué à l'enquête

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

En décembre, le Conseil a reconnu que « le mode opératoire du PME devra être adapté au contexte », et il a demandé que des options pour la mise en œuvre des changements stratégiques proposés, notamment « l'accent mis sur la réalisation », soient préparées. Sur la base des options présentées dans le document préparatoire à l'intention du Conseil, êtes-vous en faveur de l'Option A-Modèle standard basé sur les prérequis (statu quo), de l'Option B-Modèle différencié basé sur des incitations, ou d'une autre formule ?



Réponses au sondage

Option A

- Fondations privées
- OSC 3

Option B

- Bailleur 6
- Bailleur 2
- Bailleur 3
- Bailleur 5
- Secteur privé
- Afrique 2
- Organismes multilatéraux 3

Autres

- Bailleur 1
- OSC 1
- OSC 2
- Organismes multilatéraux 1
- Bailleur 4

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Observations : **Autres**

Organismes multilatéraux 1 : Le modèle doit être à la fois « basé sur les prérequis » et « différencié, basé sur des incitations », le problème étant de trouver un équilibre juste et efficace entre les deux. Si la contextualisation est manifestement nécessaire, une norme de mise en œuvre l'est également et certaines normes peuvent servir de sources d'inspiration. Lors de la définition des prérequis, il convient de garder à l'esprit que leurs détails doivent être différenciés et que les prérequis doivent être réduits au minimum. Le problème avec les prérequis est qu'ils étaient trop strictement définis et ne tenaient pas suffisamment compte du contexte des pays. La prise en compte accrue des contextes nationaux et locaux et de la mise en œuvre est donc essentielle à l'amélioration de l'efficacité du modèle opérationnel. Cela dit, le PME devrait veiller à ne pas créer l'attente que la modification de son modèle opérationnel entraînera une transformation profonde du système éducatif des pays bénéficiaires. Des promesses telles que « Cette approche a un impact en créant les conditions politiques et institutionnelles propices à la transformation du système » (diapositive 9) semblent un peu naïves et présomptueuses. Il est peu probable que le financement externe entraîne des changements internes aussi importants, sauf si ces conditions étaient déjà en grande partie réunies. Ceci sera d'autant plus vrai lorsque « les incitations sont conçues pour être réalisables » et lorsque la mesure des résultats des incitations est facilement manipulée. Le modèle opérationnel ne modifie pas beaucoup de facteurs contextuels et institutionnels profonds, liés à la fois au PME et aux pays bénéficiaires. Autrement dit, les incitations n'ont qu'une incidence limitée sur la création des conditions propices à un profond changement, et le modèle ne reconnaît pas cette limite. Les membres du Conseil du PME et les partenaires devraient être informés des risques anticipés de ce nouveau modèle.

Observations : **Autres**

Bailleur 4 : Il semble que l'on s'oriente fortement vers une différenciation du modèle, une approche qui est soutenue par les résultats de l'évaluation. Cette approche présente toutefois un certain nombre de risques et/ou nécessitera des changements. Ces questions sont abordées en détail ci-dessous.

OSC 1 : Bien que nous reconnaissions la nécessité d'améliorer et de renforcer les outils et les prérequis existants (voir ci-dessous) et de les appliquer de manière cohérente, nous ne voulons pas que le PME abandonne le modèle existant. On ne nous a toujours pas expliqué ce que l'on entend par « basé sur des incitations ». Nous sommes très préoccupés par le financement basé sur les résultats, si c'est ce dont il s'agit.

OSC 2 : Approche sensible au contexte et basée sur les prérequis

Bailleur 1: Donor 1 considère que les deux options proposées aujourd'hui par le Secrétariat sont imparfaites. L'option A (modèle actuel) mérite en effet d'être assouplie pour s'adapter aux situations particulières de chaque pays, comme constaté par le conseil d'administration en décembre 2019, et d'être améliorée sur certains aspects de façon à gagner en efficacité (accent accru sur la mise en œuvre plutôt que sur la planification, avec davantage de renforcement de capacités dans cette phase également). L'option B apparaît prometteuse car elle capitalise sur l'efficacité démontrée des incitations (part variable, fonds à effet multiplicateur) et des ESPIG, mais elle apparaît trop radicale en abandonnant tous les prérequis et notamment celui d'un volume de financement du secteur éducatif ou encore celui d'un plan national sectoriel d'éducation. L'exigence d'une part du budget national consacrée au secteur éducatif supérieure à 20% pourrait d'ailleurs être formulée sous une forme incitative plutôt que sous la forme d'un prérequis (top up du PME si le gouvernement augmente ses financements de plus de tant de X% sur une période donnée). Par ailleurs, DONOR 1 souhaiterait des réassurances concernant le fait que les pays conserveront une allocation indicative (les interprétations pouvant varier au gré des powerpoints présentés).

Observations : **Autres**

Bailleur 1 (suite) : En effet, une allocation garantie reste indispensable pour permettre visibilité et planification à long terme pour les pays partenaires. Aussi, DONOR 1 voit un intérêt à améliorer le modèle actuellement appliqué par le PME. En effet, certaines conditions du modèle différencié ne semblent pas remplies (ex : accès à des données probantes exhaustives pour améliorer les diagnostics, mise en œuvre complète de l'Effective Partnership Review dont on peut actuellement difficilement encore juger les effets…). En revanche, DONOR 1 est favorable à une approche plus différenciée et qualitative, et à l'introduction d'incitations ciblées sur des objectifs prioritaires du PME (genre, professeurs…) mais souhaiterait conserver certains prérequis comme la cible de 20% du budget national consacré au secteur de l'éducation. D'une part, il nous semble que ce seuil reste un objectif valable pour garantir notamment l'appropriation par les Etats récipiendaires de leur plan sectoriel, dont l'évaluation a prouvé qu'elle était encore insuffisante. D'autre part, nous ne voyons pas encore, compte tenu des informations à disposition, comment le PME mettrait en œuvre une approche plus sophistiquée et différenciée par pays de la mobilisation des ressources domestiques sans s'appuyer sur une expertise extérieure renforcée ou la compétence d'autres bailleurs. DONOR 1 souhaite également recueillir des précisions sur la façon dont le PME compte mobiliser l'assistance technique nécessaire à un passage à plus grande échelle du renforcement de capacités. Nous sommes prêts en revanche à aller vers un modèle qui tient davantage compte des degrés de maturité différents des pays concernant la planification, sans abandonner pour autant l'objectif essentiel de la planification et de l'amélioration des plans sectoriels. Par conséquent, DONOR 1 privilégierait, à ce stade, de travailler sur un modèle de transition (intermédiaire entre l'option A et l'option B) de façon à améliorer l'existant et à préparer à son évolution ultérieure.

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Fondations privées : Nous contestons la façon dont le Secrétariat aborde cette question, alors qu’il n’a pas fait d’effort à ce jour pour expliquer ce qu’il entend par « différenciation » ni comment les « incitations » s’appliqueraient. Nos multiples demandes de précisions sur la signification pratique de la différenciation et des incitations sont à ce jour restées sans réponse. Il ne suffit pas de brandir et de répéter des mots qui sonnent bien (différenciation ; incitations) sans aborder leur sens et leur application pratique dans les différents contextes des pays partenaires du PME. Nous aimerions donc souligner les points suivants : 1. En l’absence de détails ou de définition de la « différenciation » et des « incitations », nous pensons que la suppression des prérequis actuels du PME (PSE crédibles ; pourcentage convenu du budget national consacré à l’éducation ; et systèmes de données) – qui ont tous été élaborés pour combler les lacunes identifiées dans les requêtes de financement et les processus nationaux – risque d’annuler les importants progrès réalisés pour : élever le financement national au rang de question prioritaire ; et impliquer les parties prenantes dans la formulation des PSE en tant que contrat social pour le secteur de l’éducation ; et 2. La seule différenciation qui nous semble évidente est celle qui existe entre les pays fragiles et touchés par un conflit et ceux jouissant d’une stabilité et d’une croissance relatives. La « différenciation » proposée pour le nouveau modèle opérationnel n’établit même pas de démarcation aussi claire entre les PFC et les autres pays. Elle ne répond pas aux questions suivantes : - Qu’advient-il lorsqu’un pays atteint des taux de croissance économique élevés, sans toutefois augmenter les crédits budgétaires alloués à l’éducation ? - Qu’advient-il lorsque le financement national d’un pays diminue ? - Comment mesurons/évaluons-nous l’engagement d’un pays en faveur de l’équité en veillant au financement de l’éducation de base pour atteindre l’objectif de la scolarisation primaire pour tous ?

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Fondations privées (suite) : Actuellement, le PME exige que 45 % du budget de l’éducation soient consacrés à l’éducation de base si cet objectif n’est pas atteint. Qu’adviendra-t-il de ce prérequis ? Nous avons demandé à maintes reprises au Secrétariat d’élaborer d’autres options permettant de mieux saisir les dimensions d’équité du financement national de l’éducation, mais notons leur absence alors que le modèle opérationnel est en cours de révision. 3. Nous ne saisissons pas bien le lien existant entre le PSE et les « diagnostics du système », ni dans quelle mesure les « diagnostics » proposés soutiendraient et exigeraient un vaste dialogue inclusif et participatif sur le secteur de l’éducation. Si le problème est lié à la faisabilité des PSE (« pas suffisamment réalistes » ; plans de mise en œuvre pas assez détaillés), nous devons le régler plutôt que de rejeter les PSE, qui représentent véritablement une vision largement soutenue du rôle et de l’évolution future du secteur de l’éducation au niveau national. 4. Notre participation au GPC et les informations que nous recevons sur les résultats des financements nous incitent à penser que la part variable des ESPIG du PME a des retombées plus souvent positives que négatives. En tant que forme spécifique de financement basé sur les résultats, qui exige des objectifs ambitieux et un impact potentiellement transformateur, et se concentre sur l’équité, l’apprentissage et le renforcement du système, la part variable du PME est différente des indicateurs servant de base aux décaissements, davantage orientés vers les résultats et les processus. Nous pensons donc qu’elle devrait être maintenue dans le modèle opérationnel. 5. Le modèle opérationnel doit indiquer très clairement que l’engagement et les financements du PME renforceront de manière visible et mesurable les capacités des pays concernés.

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Organismes multilatéraux 1 : RENFORCEMENT DU SYSTÈME : nous demandons que le modèle de financement du PME continue de privilégier une approche systémique si les partenaires du PME ont réellement l’intention de renforcer le système et les engagements de l’ODD 4. La formulation d’un PSE consiste à définir la vision du secteur à long terme et à mobiliser toutes les parties prenantes autour de cette vision et des priorités identifiées. L’allocation de financements par le PME a encouragé l’élaboration de meilleurs plans, mais peut également nuire aux PSE si elle se concentre exclusivement sur l’éducation de base et les PSE en tant qu’outils de décaissement alors que ce n’est pas leur finalité. En outre, compte tenu de l’urgence de la pandémie de Covid-19 (et d’autres crises), il est impératif que la réactivité et la résilience des systèmes éducatifs soient au cœur de la stratégie du Partenariat, au même titre que leur solidité. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : On ne saurait trop insister sur cet aspect. Le renforcement des capacités nationales, dans son interprétation la plus large, devrait être davantage soutenu grâce à des approches incitatives et autres. Le PME soutient les pays dont le niveau de développement et de capacités varie : certains d’entre eux ont une longue expérience de son modèle et ont obtenu des résultats tangibles, alors que d’autres n’ont pu le faire en raison de leur situation locale. La nouvelle approche proposée exige des capacités de diagnostic et de surveillance relativement élevées, que de nombreux PDP ne possèdent pas nécessairement. Il semble donc crucial d’investir dans les capacités nationales de mise en œuvre des PSE, en plus des capacités de planification. MOBILISATION ET ALIGNEMENT DES PARTENAIRES : Le processus du PME est notoirement compliqué et lourd au niveau national. Outre la contribution du PME au développement de l’éducation nationale, l’important, en fin de compte, est que tous les partenaires soient pleinement alignés sur les stratégies/plans nationaux. Il convient donc de mettre davantage l’accent sur la qualité de la mobilisation des partenaires, au niveau du processus du PME, mais aussi de leurs propres contributions. Le PME devrait donc mesurer non seulement le succès de son modèle (grâce à la planification stratégique, aux réalisations des ESPIG et autres programmes et aux décaissements financiers), mais aussi l’ampleur du renforcement de la mobilisation des partenaires et de leurs contributions aux capacités nationales. En ce sens, il est essentiel de responsabiliser les AC et de leur demander des comptes, avec le soutien du Secrétariat et grâce à des mesures d’incitation (si possible). Dans certains contextes, en raison de la composition du gouvernement (division géographique, conflits, etc.) et du manque de capacités, l’AC joue un rôle important (encore plus dans les « contextes normaux ») pour soutenir les gouvernements et mobiliser les partenaires.

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Bailleur 2 : Nous sommes favorables à l’orientation générale, mais aimerions souligner que toutes les mesures prises pour différencier le financement du PME doivent reposer sur une appropriation approfondie des pays et un plan d’éducation national. Tout doit être fait pour réduire la durée de la procédure de demande et les coûts de transaction. Il sera important que le PME évite les conséquences imprévues liées à la réduction des financements qui pourrait entraver l’amélioration continue des résultats éducatifs. La réduction sensible des financements lorsqu’un pays commence à obtenir de bons résultats peut avoir un effet dissuasif et compromettre leur impact durable. Des réflexions sur la manière de mieux mesurer et suivre les résultats d’apprentissage, notamment en vue d’analyser la qualité de l’éducation au-delà des taux d’achèvement, seront les bienvenues, en particulier au vu de l’accent mis dans l’ODD 4 sur l’équité et l’inclusion dans l’éducation. En outre, il sera essentiel que le modèle opérationnel donne la priorité à l’application pratique d’approches transformatrices favorisant l’égalité entre les sexes, afin de garantir un meilleur accès à l’éducation pour les femmes et les filles et surtout de réaliser le potentiel transformateur de l’éducation lié à la manière dont les enfants apprennent et sont élevés en tant que citoyens. Le rôle de l’agent partenaire, de l’agence de coordination et d’un partenariat solide, illustré par le GLPE, est essentiel à la bonne application du modèle impulsé par les pays et à l’appropriation nationale. Il s’ensuit que les autorités nationales doivent assurer la pleine responsabilité de la gestion des contributions du PME.

Bailleur 5 : • Améliorer la définition/compréhension des conditions propices. Comment seront définies les « conditions propices » ? En quoi seront-elles différentes des prérequis du modèle de financement actuel du PME ?

- Élaboration du modèle basé sur les incitations

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

OSC 3 : Le corps enseignant reste fermement attaché au principe fondamental du PME, à savoir l’appropriation des pays. Le renforcement des systèmes d’éducation publique exige un leadership national efficace dans la poursuite de politiques qui répondent aux défis uniques de l’éducation dans le contexte de chaque pays en développement partenaire (PDP). L’amélioration de l’éducation sera le fruit d’actions concrètes et découlera de la volonté de traduire dans les faits la priorité accordée à l’éducation. Pour y parvenir, nous devons essayer de trouver un équilibre entre le soutien incitatif et le soutien contraignant. Nous pensons que les prérequis de base concernant le financement national, la participation des parties prenantes (GLPE) et les plans sectoriels de l’éducation contribuent à la viabilité à long terme du changement. Les plans sectoriels de l’éducation peuvent être différenciés en fonction des besoins des pays, des plans sectoriels existants et des goulets d’étranglement identifiés, et ne devraient pas être indûment normalisés. Il devrait également être possible de conjuguer prérequis de base et incitations. Ces deux éléments sont définis en externe et devraient apporter un soutien aux PDP tout en leur permettant de prendre l’initiative en tenant compte de leur propre contexte.

OSC 2 : Nous préférons partir du statu quo et l’améliorer. Nous ne pensons pas que l’option du statu quo soit « standard », comme indiqué dans le sondage, et suggérons que l’option A soit désignée « modèle basé sur les prérequis ». Dans cet esprit, nous recommandons vivement de maintenir les principes de base, notamment l’existence de PSE crédibles et d’une part convenue du budget national consacrée à l’éducation, ainsi que des systèmes de données. Pour améliorer la situation actuelle et s’adapter à une appropriation accrue des pays et à des approches nuancées et sensibles au contexte national, nous devons stimuler l’engagement de tous les acteurs au niveau national, garantir que les GLPE fonctionnent comme un lieu de débat, de négociation et de recherche de consensus pour les acteurs NATIONAUX, en déplaçant l’équilibre des forces des acteurs externes, consultants, etc. vers les acteurs locaux, tandis que les gouvernements jouent un rôle d’encadrement en vue de dialogues et de processus démocratiques, inclusifs, constructifs et participatifs.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

OSC 2 (suite) : Le nouveau Plan stratégique du PME doit garantir la souplesse et la capacité nécessaires pour apporter des réponses adaptées aux pays touchés par un conflit. Il devra en outre être capable de répondre aux situations où les pays réduisent leurs allocations budgétaires ou connaissent des violations croissantes des droits de l’homme. Il s’agit d’une question difficile et sensible qui doit être traitée de manière exhaustive et explicite. Enfin et surtout, l’inefficacité actuelle du modèle ne doit pas être entièrement attribuée à l’existence des prérequis. Nous recommandons plutôt de procéder à une analyse plus approfondie afin de déterminer les causes profondes de cette inefficacité, telles qu’une mise en œuvre déficiente ou d’autres procédures qui nécessitent un grand nombre de transactions ou qui pourraient être améliorées au niveau du Secrétariat.

Bailleur 3 : • Il est important de réaliser/partager une analyse des risques associés à l’abandon du modèle reposant sur les prérequis. Par exemple, les bailleurs doivent être en mesure de démontrer que le PME stimule les dépenses intérieures en plus d’obtenir des fonds des bailleurs ; il serait donc important de modéliser comment le nouveau modèle garantirait cela. Nous pourrions nous retrouver avec un modèle hybride, car une approche entièrement fondée sur les incitations et les résultats sera plus lourde et contraignante pour le Partenariat. • Il est important de privilégier l’équité et la transparence dans le passage à une approche incitative. • Il convient de préciser qui définira les conditions propices et les incitations correspondantes. L’incitation à l’échelle du Partenariat est à dépenser ; il faut donc préciser comment la qualité des financements du PME serait assurée en l’absence de prérequis. Dans le même ordre d’idées, il convient d’examiner le cadre de résultats du PME, qui devra être bien conçu pour démontrer si le nouveau modèle fonctionne et donne des résultats. Il est important que ce changement n’entraîne pas le recul de l’inclusion au niveau national. • Notre principale préoccupation concerne la traduction dans les faits d’un changement aussi ambitieux et fondamental du modèle opérationnel du PME si le modèle actuel des AP reste inchangé, car cela pourrait entraver le succès. Nous aimerions que l’on réfléchisse davantage à la mise en œuvre de ce changement, pour maximiser les chances de succès. • Nous recommandons d’appliquer les incitations à des études de cas spécifiques (par exemple, la MCA de l’Ouganda), afin de déterminer si ce nouveau modèle opérationnel est susceptible de produire de meilleurs résultats. • Nous prions le Secrétariat de fournir au Conseil des indications sur les avantages susceptibles de découler de ce modèle : gains de temps, économies, souplesse accrue dans l’utilisation des fonds, etc. Nous nous demandons également comment le modèle fonctionnerait dans les États fédéraux.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Bailleur 4 : Incitations – il serait bon d’avoir plus de détails sur la question. Qui décidera de la cible des incitations ? Quel sera le rôle du Secrétariat à cet égard ? Qu’adviendra-t-il si un pays partenaire en développement néglige d’importants aspects en matière d’équité ? Le PME va-t-il perdre une partie de son influence du fait de cette approche ? Un modèle différencié signifie qu’il faudra bien mieux comprendre le contexte local – le PME n’a pas de présence locale et l’équipe de soutien aux pays a une capacité limitée, d’où des changements probables dans la structure du Secrétariat. Si l’une des raisons du passage à un modèle différencié est de réduire les coûts de transaction, ce modèle pourrait être tout aussi lourd à gérer, voire plus. Nous aimerions donc en savoir plus sur les incidences qu’il pourrait avoir sur l’augmentation potentielle des coûts administratifs. Mise en œuvre – Le PME devra s’appuyer sur les résultats des évaluations et commencer à se concentrer davantage sur la mise en œuvre et le suivi des financements. Comme le souligne la récente évaluation, il arrive souvent que les plans sectoriels de l’éducation ne soient pas utilisés par les acteurs nationaux pour orienter la mise en œuvre, le suivi et l’établissement de rapports, ce qui soulève des questions quant à leur utilité. En outre, la mise en œuvre des plans sectoriels est le plus souvent partielle et fragmentée. Les travaux devraient également veiller à ce qu’une plus grande attention soit portée à l’efficacité des dépenses, au réalisme des budgets et au renforcement de la gestion des finances publiques. Les approches visant à remédier à cette situation pourraient inclure l’adaptation du cadre de résultats du PME pour mesurer les progrès de la mise en œuvre et établir un lien entre ceux-ci et les décaissements incitatifs. Renforcement des capacités – Le PME doit améliorer ses méthodes d’évaluation des capacités de mise en œuvre et de renforcement des capacités pendant la durée d’un financement. En outre, compte tenu du niveau élevé de soutien apporté aux projets, il doit davantage souligner le lien entre le soutien et le renforcement durable des capacités à long terme, notamment en matière de gestion des finances publiques. L’importance accordée au renforcement des capacités devrait également porter sur la manière dont le PME s’appuie sur le partenariat pour soutenir ce processus et sur le rôle du mécanisme d’échange de connaissances et d’innovations (KIX) dans le renforcement des capacités au niveau national.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

OSC 1 : Nous aimerions accorder la priorité à : 1) Des critères de référence et des prérequis propres au contexte : Le PME doit manifestement assortir ses financements de prérequis. La question ne porte pas sur l’existence de prérequis (nous supposons qu’une approche incitative en comprendra), mais plutôt comment les structurer et garantir leur respect. Oui, le modèle actuel doit être amélioré, notamment au niveau de la mise en œuvre (utilisation de critères de référence plus spécifiques au contexte plutôt que de prérequis absolus, mais respect de ces derniers plus strict qu’aujourd’hui). Idéalement, chaque prérequis devrait être assorti de critères de référence propres au contexte, de sorte que chaque pays doive satisfaire aux critères qui lui sont applicables. On arriverait ainsi à une approche différenciée, mais pas autant que le financement basé sur les résultats, sur lequel nous avons de sérieuses réserves. 2) Un débat sur ce que nous entendons par incitations : L’argent est la seule incitation dont dispose le PME. D’où l’orientation vers un financement basé sur les résultats, qui pose de sérieux problèmes depuis longtemps et rend l’accès aux plus marginalisés pratiquement impossible. Le PME doit être prêt à utiliser la seule incitation dont il dispose (l’argent) pour encourager les pays à renforcer leur action sur le financement national de l’éducation (en prenant au sérieux le prérequis sur le financement national, mais en allant également au-delà de la part du budget pour se pencher sur la taille du budget et d’autres questions), l’égalité des sexes, l’inclusion et les droits de l’homme. Nous pensons que le PME se doit d’inciter les pays à donner la priorité à l’égalité des sexes, à l’équité, à l’inclusion et aux droits de l’homme, et à ne laisser personne à la traîne. Ce travail devrait se faire dans le respect des principes des droits de l’homme et en veillant à ce que le PME prenne position et soit prêt à refuser le financement des pays qui violent ces droits dans le secteur éducatif (par exemple, pour que les filles enceintes et les mères puissent retourner à l’école, qu’il n’y ait pas de conscription obligatoire dans le secteur, que les élèves aient le droit de s’organiser, etc.). Le PME devrait également créer des incitations visant l’équité et l’inclusion et aller bien au-delà du simple « apprentissage ». L’équité et l’inclusion, etc. ne devraient pas être de simples cases à cocher, mais être intégrées dans tous les aspects des financements.

GLOBAL PARTNERSHIP *for* EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

OSC 1 (suite) : 3) La prise au sérieux par le PME de ses propres règles, procédures, prérequis, outils et stratégies : Pour que les pays prennent au sérieux les règles et les prérequis du PME, nous devons être prêts à refuser le financement des pays qui ne sont pas disposés à satisfaire ces prérequis (propres au contexte). Chaque proposition soumise au GPC ou au Conseil qui ne satisfait pas les prérequis représente une perte de temps, d’argent et de capacité incitative. Les prérequis propres au contexte ne doivent pas être négociables et les financements qui ne les respectent pas doivent être refusés par le Secrétariat. 4) Il serait intéressant d’examiner comment encourager l’utilisation active des nouveaux moyens d’apprentissage que le Partenariat a acquis grâce aux mécanismes KIX et ASA.

Secteur privé : Nous sommes favorables à l’orientation générale des changements proposés, mais privilégierions la poursuite des travaux sur les points suivants : 1. Veiller à ce qu’une approche mieux adaptée au contexte n’entraînera pas de nouveaux retards et des inefficacités dans la mise en œuvre – en veillant à ce que les processus soient rationalisés et assortis de sauvegardes et d’échéanciers. 2. Veiller au maintien de la cohérence globale des thématiques bénéficiant du soutien financier du PME dans les différents pays, tout en leur donnant les moyens et les encouragements nécessaires pour modifier leurs systèmes et s’approprier davantage les allocations souples. 3. S’assurer que les incitations permettront de déployer les ressources du PME là où elles seront les plus efficaces, conformément à son but et à ses objectifs.

Organismes multilatéraux 3 : La nouvelle approche comporte des risques importants. Les nouveaux aspects couverts comprennent le contexte, la souplesse, l’adaptabilité et l’appropriation. Mais le pouvoir discrétionnaire entraîne des différences d’interprétation, de hiérarchisation des priorités et d’appréciation, qu’il faudra concilier pour éviter la paralysie du processus décisionnel. Le manque de clarté concernant les rôles, les responsabilités, l’autorité et la prise en charge des risques a été le talon d’Achille du Partenariat ; et le Processus de revue de l’efficacité du Partenariat n’a pas permis d’apaiser cette préoccupation majeure.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Bailleur 6 : Nous accueillons favorablement plusieurs aspects spécifiques de l’approche proposée du modèle opérationnel, notamment de l’approche incitative différenciée, et demandons aux partenaires de la soutenir de manière constructive. Nous saluons le travail effectué sur le modèle opérationnel et le fait qu’il ait tenu compte des idées formulées par notre groupe. Nous notons avec satisfaction l’exemple du modèle opérationnel s’appliquant à l’éducation des filles et la large prise en compte de l’égalité des sexes. – Il est/sera important d’examiner les données disponibles sur les incitations, par exemple ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et d’intégrer les conclusions dans l’analyse du risque associé à l’abandon d’un modèle basé sur les prérequis tout en démontrant que le PME est le moteur de la mobilisation des ressources nationales. Cette analyse devra également intégrer des données qui répondent aux préoccupations concernant les acteurs qui influencent et contrôlent les incitations. – Les incidences sur la charge de travail du Secrétariat et des partenaires ne sont pas suffisamment examinées. Nous recommandons une analyse approfondie de la capacité du Secrétariat et des partenaires à mettre en œuvre ce modèle en tenant compte de l’EPR et des pressions supplémentaires découlant de la riposte à la pandémie de Covid. Nous recommandons d’exploiter les capacités et les pratiques existantes des partenaires, sans augmenter la charge de travail du Secrétariat qui est surchargé et recourt déjà à des consultants. – Le cadre de résultats du PME devra être bien conçu pour démontrer que le nouveau modèle fonctionne et produit des résultats – en trouvant un équilibre entre l’incitation à dépenser du partenariat et la garantie de résultats de qualité. Le PME doit faire une distinction plus nette entre ses financements et l’ensemble de ses activités dans le secteur de l’éducation et au niveau mondial. Il s’agit de deux aspects distincts que le PME a parfois eu du mal à définir et à équilibrer. – Intégrer ce changement dans l’EPR+. La redéfinition de l’approche fondée sur les prérequis est importante – comment est-elle soutenue ou limitée par le maintien ou le changement du modèle d’agent partenaire ? – Demander la quantification des gains de ce modèle révisé – nous rapproche-t-il de l’objectif de l’EPR d’un modèle opérationnel rationalisé, moins lourd et plus efficace ?

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

S’agissant de votre option préférée, quelles sont les questions qu’il conviendrait selon vous d’approfondir en priorité pour développer le modèle plus avant ?

Afrique 2: Il faudrait en priorité porter l'attention sur le contexte pays (fragilisé par des conflits, le PIB/habitant, performances du système éducatif, ...)

Bailleur 1: Pour DONOR 1, de façon à évoluer vers un modèle plus ambitieux (option B), il faudra au préalable : - travailler sur la collecte et l’accès aux données pour permettre de meilleurs diagnostics (planification) et un suivi plus poussé de la mise en œuvre des plans sectoriels - tirer un premier bilan de la mise en œuvre de l’EPR - améliorer l’appropriation des pays et accroître la faisabilité et l’impact au niveau de la mise en œuvre des plans sectoriels en établissant des priorités basées sur des diagnostics solides et en améliorant le dialogue avec les pays (le dialogue devra inclure les LEGs car c’est ici que réside la plus-value du PME, dans l’appui des politiques décidées par les LEGs et non dans l’octroi d’un soutien financier conditionné à des réformes des politiques publiques). Si le PME doit avoir toute sa place dans le concert des bailleurs pour faire progresser le dialogue sur les politiques publiques avec les pays récipiendaires, il ne doit pas perdre de vue l’originalité de sa méthode, qui est l’inclusivité au niveau local et l’appropriation par l’ensemble des acteurs de la communauté scolaire. Pour DONOR 1, le PME doit continuer de se distinguer des autres acteurs comme la Banque mondiale, le FMI ou les autres agences onusiennes. Il n’a pas vocation à engager un dialogue global sur l’ensemble des politiques publiques ; il doit rester focalisé sur les politiques éducatives et s’allier avec les partenaires et institutions pertinents pour favoriser la prise en compte des enjeux d’éducation dans les politiques publiques qui ont une influence sur ce secteur (santé, nutrition, assainissement, finances..).

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

Organismes multilatéraux 1 : Le modèle gardera toujours un niveau d'uniformité, nécessaire pour assurer l'efficacité du PME (donc certaines généralités de cause à effet), et le défi consiste à trouver un équilibre juste et efficace entre contextualisation et uniformité. On pourrait donc imaginer soit de retenir au moins un certain nombre de critères/prérequis applicables à tous les pays partenaires, soit de choisir pour chaque pays – avec leur accord – les critères les plus pertinents. Si le PME décide de prendre au sérieux le concept d'engagement différencié, nous pourrions également imaginer que chaque pays : i) indique quel modèle opérationnel (A ou B) semble le mieux adapté à son contexte, ses conditions et ses caractéristiques ; et/ou ii) négocie son propre modèle opérationnel sur la base d'un éventail d'options et de prérequis à définir dans un certain cadre. Si une telle solution peut paraître a priori difficile à mettre en œuvre, elle ferait fond sur les énormes progrès réalisés au sein du Partenariat au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la participation des PDP à la prise de décisions. La modification des prérequis des partenariats et, par voie de conséquence, la mise en œuvre devraient être adaptées pour appuyer l'exécution.

OSC 3 : Le corps enseignant se félicite de l'accent mis sur l'exécution et sur la nécessité de tenir compte du contexte. Nous ne pensons pas que les prérequis, tels que l'existence d'un plan sectoriel de qualité, ou ceux liés au financement national, constituent un obstacle pour les PDP. Une exécution efficace et ciblée nécessite un plan réaliste axé sur les besoins qui aligne les différents acteurs afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée sur le terrain.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

Bailleur 2 : Prévoir des plans de qualité appropriée pour les partenaires plus vulnérables et soutenir la mise en œuvre pour progressivement renforcer les capacités. Des plans parfaits aux yeux des comités et du Conseil, mais qui ne suscitent pas l'appropriation des pays, représentent une occasion perdue. Réduire considérablement les coûts de transaction d'un nouveau financement venant compléter un financement approuvé. Par exemple : une requête et une évaluation supplémentaires de 140 pages pour le projet PME II en Tanzanie dans le cadre d'un financement récemment approuvé, mais non encore entré en vigueur, ne vont pas dans le sens de la réduction des coûts de transaction à tous les niveaux du Partenariat. S'orienter vers l'approbation d'un unique rapport annuel des PDP, sans avoir à fournir de rapport parallèle spécifique au PME. L'accent sur le renforcement des rapports nationaux permettrait d'améliorer considérablement l'appropriation, le dialogue national, la transparence, la démocratie, les capacités et les systèmes éducatifs.

Bailleur 3 : Nous saluons la volonté de mettre davantage l'accent sur ce que le PME financera, en se fondant sur le diagnostic des systèmes. Dans le même ordre d'idées, nous aimerions que les ESPIG se concentrent davantage sur des résultats spécifiques basés sur les conclusions de diagnostics ciblés. Il est essentiel que les interventions soient fondées sur des données probantes et sur des chaînes de résultats réalistes qui énoncent la théorie du changement au niveau du projet, des apports financiers du PME jusqu'aux résultats d'apprentissage. Nous devons parallèlement améliorer l'alignement des partenaires afin de mettre en œuvre d'autres éléments du PSE et de soutenir explicitement et activement le renforcement des capacités. • Il nous semble nécessaire : a) de mettre en œuvre, pleinement et sans attendre, l'EPR convenu ; b) de réévaluer la charge du modèle opérationnel et des transactions afin d'identifier les domaines dans lesquels de nouveaux modes de fonctionnement peuvent être appliqués (« EPR+ ») – comme c'est le cas à ce stade de la stratégie ; et c) d'améliorer la compréhension et la responsabilisation des AP pour qu'ils agissent en tant que partenaires du PME plutôt que comme acteurs indépendants, ce qui pourrait limiter le succès de ces propositions. • Nous devons améliorer les rapports sur les financements pour bien comprendre les retombées des crédits du PME, au-delà du décaissement et du respect des délais. Nous devons notamment revoir le cadre de résultats du PME et nous attaquer au « chaînon manquant » entre les résultats sectoriels difficilement attribuables au PME et le niveau des apports qui ne nous dit rien sur la qualité ou les résultats. Nous avons besoin de meilleurs indicateurs sur l'efficacité des financements du PME, et de rapports plus fiables et objectifs qui vont au-delà de l'autoévaluation des progrès par l'AP. Les financements qui ne produisent pas de résultats doivent être modifiés/corrigés rapidement pour préserver la dynamique et les acquis. Le GPC a un important rôle à jouer à cet égard.

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

Bailleur 6 : Révision de la méthodologie d'allocation basée sur les besoins pour soutenir les réformes en faveur de l'apprentissage de qualité – et pas uniquement l'accès. Les besoins éducatifs ne se limitent pas aux PFR, en particulier en cas de réorientation vers l'apprentissage. Le modèle d'allocation du PME, en tant que fonds mondial, devrait être plus sensible aux contextes variés de ses membres. – Les ESPIG doivent se concentrer sur des résultats reposant sur des diagnostics ciblés, des données probantes et des chaînes de résultats et une théorie du changement réalistes. Les ESPIG devraient être axés sur les résultats (et pas uniquement sur les réalisations) et renforcer les systèmes éducatifs nationaux. – EPR : Sa pleine mise en œuvre doit être assurée sans tarder au sein des partenaires. Elle est essentielle pour réduire la charge du modèle opérationnel et des transactions et assurer l'engagement local ainsi que des résultats efficaces dans les pays. D'autres mesures et échanges avec les AP sont importants pour qu'ils agissent en tant que partenaires du PME. La gestion des financements et la supervision des AP par le Secrétariat doivent également être améliorées. – L'amélioration des rapports sur les financements doit se poursuivre, pour bien saisir les résultats obtenus grâce aux fonds du PME, au-delà du décaissement et du respect des délais. Accompagner l'élaboration du plan stratégique d'un nouveau cadre de résultats qui assure un meilleur équilibre entre les indicateurs mesurant le niveau sectoriel/mondial et ceux mesurant les financements du PME. Les rapports doivent être objectifs et aller au-delà de l'autoévaluation et des réalisations de l'AP. Les financements qui ne produisent pas de résultats doivent être rapidement corrigés. Le rôle du GPC est essentiel, de même que l'amélioration de la gestion des financements par le Secrétariat. – Une approche différenciée et un engagement renforcé dans la mobilisation de ressources nationales auront des incidences opérationnelles. Les partenaires doivent être mobilisés – plus précisément, quelle contribution la Banque mondiale peut-elle apporter à la mobilisation des ressources nationales ? Proposer une approche commune avec le PME. – Idées que le PME pourrait étudier pour renforcer l'appropriation et la capacité des pays : 1) données sur ce qui fonctionne pour renforcer l'appropriation des pays ; 2) incitations structurées pour travailler davantage avec les pays menant des réformes (incitations en tant qu'investissements susceptibles de produire des résultats – plutôt que de « sanctions ») ; 3) diagnostics et processus plus accessibles et plus attrayants : remplacement de la complexité, du jargon et des processus excessifs par des diagnostics et des messages clairs, ciblés et accessibles, un engagement politique et une orientation vers les résultats. 4) le PME a besoin d'approches claires et systématiques de renforcement des capacités qui motivent et inspirent les acteurs locaux/nationaux de l'éducation et la communauté. Le renforcement efficace des capacités est impulsé par les pays.

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

OSC 1 : La formulation de cette question suppose que nous choisissions l'option B, plutôt que de nous donner le choix entre l'option A ou B ou une autre. Il serait préférable que ces questions soient formulées de manière plus ouverte, pour faciliter un véritable débat. Nous proposons de conserver les prérequis, mais de mieux les adapter au contexte pour que les pays ne soient pas tous obligés de respecter le même niveau de prérequis. Cela dit, nous devons également prendre les prérequis existants au sérieux et être prêts à refuser le financement des pays qui ne les respectent pas. Faute de quoi, les prérequis deviennent une simple négociation et le Partenariat perd de son influence et devient un simple mécanisme de financement.

OSC 2 : Nous recommandons que le PME passe d'un modèle exclusivement « basé sur les résultats » à un modèle davantage « basé sur les besoins ». Cette question a été examinée de près lors de la réunion du Conseil de décembre, et le nouveau modèle opérationnel doit établir un meilleur équilibre entre les « résultats » et les « besoins », pour donner la souplesse nécessaire au niveau des pays et dûment tenir compte du contexte. Il s'agit d'une approche beaucoup plus nuancée et équitable, car elle repose sur le principe et la reconnaissance que les pays ont des points de départ différents et se trouvent dans des situations différentes. De fait, le modèle exclusivement basé sur les résultats est établi dans un cadre normalisé, en ce qu'il suppose que les pays existent en vase clos, se trouvent dans des circonstances et conditions identiques, et sont donc censés produire les mêmes résultats. Le PME doit passer à un modèle basé sur les besoins et s'adapter aux réalités locales. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas important de montrer que les financements ont un impact et sont efficaces, car ce principe doit être maintenu. De fait, le modèle opérationnel doit montrer que l'action du PME procure des gains concrets et observables. Nous proposons un modèle opérationnel plus nuancé et plus sensible, qui assure un équilibre entre les résultats et les besoins. Nous pensons en outre que le moment est venu pour le PME d'examiner la question de la mise en place d'un cadre capable de rendre compte des progrès ou des reculs dans le respect ou la violation des droits de l'homme au sens large, en particulier dans l'éducation.

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d’apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l’accent sur la réalisation ?

Africa 2: - mettre en place une stratégie de suivi évaluation afin de mesurer les avancées dans chaque pays; - s'appuyer sur les avancées obtenues par les pays au regard du contexte dans lequel ces pays sont; - encourager une participation accrue des groupes locaux d'éducation au développement des systèmes éducatifs

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

Bailleur 1: DONOR 1 considère que le modèle actuel (option A) pourrait être amélioré, en particulier pour les points suivants : - amélioration de la planification tout en renforçant les diagnostics (meilleure collecte et traitement des données), en allouant une assistance technique sur le terrain, en incluant les institutions publiques (y compris les ministères sociaux et économiques) dès le stade préliminaire et en collaborant plus systématiquement avec l'équipe de l'IIPE-Pôle de Dakar en matière de planification sectorielle, y compris sur les enjeux de genre dans le cadre de l'initiative Gender at the Center menée par UNGEI. - Conserver voire renforcer l'objectif d'alignement des bailleurs sur les priorités/ stratégies nationales(en s'appuyant sur les structures, méthodologies, processus de planification existants et en particulier les méthodes de travail, les instances de concertation, les échéances /calendriers de financement nationaux) ; le recours plus appuyé aux fonds communs permettrait également d'améliorer cet alignement. - Maintien du prérequis de financement domestique mais avec possible assouplissement en cas de circonstances particulières (ex : crise/ faiblesse du cadre institutionnel) de façon à permettre un accès aux financements de mise en œuvre quand le PSE est mature tout en appuyant en continu le renforcement des capacités par une assistance technique au-delà de la planification. Pour les pays ayant déjà atteint le seuil des 20% du budget consacrés à l'éducation, des incitations différenciées plus qualitatives, visant à renforcer l'équité et l'efficacité des financements domestiques, pourraient être mises en place. - Maintenir la part variable tout en élargissant ses modalités d'accès et en révisant la clef de répartition part fixe/part variable (augmentation de la part variable, tout en évitant les effets pervers de la pression des chiffres pouvant conduire à privilégier certains aspects, tels que les résultats d'apprentissages globaux, au détriment d'autres, tels que l'inclusion des publics plus vulnérables) : o Introduction d'incitatifs spécifiques basés sur les diagnostics et reliés aux objectifs clés du PME (genre, professeurs, financement) pour la part variable. Par exemple, pour la dimension genre nous pourrions proposer un modèle d'allocation basé sur : (i) des conditionnalités ex-ante d'intégration de mesures favorisant la scolarisation des filles pour les pays les plus en retard (en fonction d'indicateurs comme le taux de scolarisation net des filles au primaire/ secondaire…) (ii) un déblocage d'une part supplémentaire de financement réservée à des pays qui rencontrent de meilleurs résultats (ex : universalisation de la scolarisation des filles dans le primaire déjà atteinte et besoin de renforcer la scolarisation au niveau du cycle secondaire). o Déployer des incitations en faveur d'un financement suffisant des enseignants et de l'enseignement sur les ressources nationales tout en mettant l'accent sur la dimension qualitative de la formation des enseignants (formation initiale et continue) et le renforcement des capacités des cadres pédagogiques pour moderniser et rendre plus efficace leur accompagnement des enseignants.

Quelles modifications supplémentaires proposeriez-vous d'apporter au modèle opérationnel pour mieux permettre de moduler les interventions en fonction du contexte et de mettre l'accent sur la réalisation ?

OSC 2 (suite) : La mise en place d'un tel cadre implique d'une part un engagement plus explicite en faveur des principes et, d'autre part, l'élaboration d'interventions spécifiques à chaque pays et à chaque contexte qui contribueront à terme à l'efficacité accrue des financements du PME, dans le cadre des droits de l'homme dans lequel le partenariat s'est engagé et doit fonctionner. Le fait que le mécanisme de financement du PME s'inscrive clairement dans le cadre des droits de l'homme est également important pour la réputation du Partenariat, car il doit pouvoir garantir qu'il ne ferme pas les yeux sur les violations des droits de l'homme et qu'il favorise au contraire un contexte général promouvant leur respect.

Bailleur 5 : Nous pourrions également envisager l'adoption d'incitations pour certaines priorités thématiques telles que l'égalité des sexes, les enfants handicapés, l'intégration des réfugiés et l'enseignement préscolaire.

Bailleur 4 : Une approche sur mesure sera également plus contraignante pour les agents partenaires ; nous prions donc instamment le PME de veiller à ce qu'ils aient une présence dans le pays dans le secteur de l'éducation. D'une manière générale, il y a lieu de renforcer la responsabilité mutuelle. L'évaluation a ainsi révélé que la moitié des revues sectorielles conjointes n'étaient pas systématiquement utilisées pour orienter la mise en œuvre des plans sectoriels ou d'autres décisions.

Secteur privé : Nous suggérons de mettre davantage l'accent sur la collaboration et la coordination avec d'autres sources de financement et autres ressources lorsque ces derniers partagent des buts et des objectifs communs. Cela nous semble indispensable pour nous concentrer sur une prestation améliorée et efficace.

Organismes multilatéraux 3 : Un mécanisme de règlement des conflits crédible et efficace sera nécessaire dans le cadre d'une souplesse accrue.

Estimez-vous qu'un aspect quelconque des propositions n'appuie pas l'évolution vers un modèle opérationnel différencié mettant l'accent sur la réalisation ? Pourquoi ?

Organismes multilatéraux 1 : Il est trop tôt et la présentation ne donne pas suffisamment de détails pour dire si certains éléments du modèle « n'appuient pas l'évolution vers un modèle opérationnel plus différencié ». Cela étant, il est important et nécessaire de mesurer les risques encourus et donc de tenir dûment compte de cet aspect dans les futures étapes du processus de définition du nouveau modèle opérationnel. Le mécanisme d'évaluation des « conditions propices à la transformation du système » est intéressant, mais il présente le risque d'un retour à un « cadre indicatif » trop rigide et bureaucratique (pour être provocateur). L'accent mis sur le financement national serait dissuasif pour certains pays et devrait être complété par des contributions en nature et un soutien à l'aménagement des politiques ; et ces contributions devraient être encouragées. En d'autres termes, il faut adopter une approche qui encourage l'appropriation et le changement de manière différenciée et mettre en place des incitations à la durabilité.

OSC 3 : Le corps enseignant s'inquiète de ce que les propositions n'abordent pas certains problèmes clés qui empêchent le PME de réaliser ses ambitions. Nous avons besoin d'un modèle qui stimule la volonté politique d'accroître le financement national et de promouvoir un dialogue constructif sur les politiques éducatives. La véritable appropriation des pays dépend de ces deux éléments, tout comme la viabilité à long terme d'un système éducatif. Si un modèle plus différencié réduit l'engagement et la responsabilité dans ces domaines, nous craignons qu'il ne nous mène dans la mauvaise direction.

Bailleur 3 : Tous les changements proposés présentent des avantages potentiels, mais leur succès dépendra de la manière dont ils seront mis en œuvre, car il existe des obstacles au sein du PME, en tant que partenariat, qui pourraient compromettre la réussite de la réforme de son modèle opérationnel. Il sera important de s'assurer de l'adhésion de l'ensemble du Partenariat. – Toute nouvelle approche adoptée doit tenir compte du besoin de rationaliser les processus, plutôt que de les compliquer – La communication et le suivi avec les partenaires seront essentiels.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Estimez-vous qu'un aspect quelconque des propositions n'appuie pas l'évolution vers un modèle opérationnel différencié mettant l'accent sur la réalisation ? Pourquoi ?

Bailleur 5 : Nous devons avoir une idée plus concrète des différentes propositions pour savoir si nous laissons quelque chose à la traîne. Quel est le changement radical dont nous parlons, et que signifie-t-il concrètement ? Nous devons avoir une vision d'ensemble de la stratégie pour pouvoir relier les points entre eux. • Il serait particulièrement utile d'élaborer des études de cas pour simuler la mise en œuvre pratique de certaines options dans certains pays.

Bailleur 4 : La proposition n'aborde pas suffisamment la question de l'alignement et de l'harmonisation ou la tendance à l'abandon par les bailleurs de l'aide budgétaire sectorielle, des fonds communs et de la programmation conjointe au profit d'un recours accru à la modalité de projet (l'évaluation montre que des fonds communs n'étaient en place que dans 6 pays sur 28). Le nouveau modèle ne mentionne pas les mesures à prendre pour assurer l'efficacité de l'aide, ni la manière de travailler dans un contexte où l'alignement de l'aide est peu probable, ce qui risque de compromettre l'appropriation et la mise en œuvre par les pays en fragmentant davantage le secteur de l'éducation. Le modèle d'allocation souple, qui récompense les pays qui répondent à certaines conditions, risque d'avoir l'effet inverse et de produire des résultats inéquitables. Si nous nous concentrons sur les pays dotés de systèmes solides, nous risquons de voir les autres prendre de plus en plus de retard. Cet aspect est particulièrement pertinent compte tenu de l'important soutien que le PME apporte aux États fragiles et touchés par un conflit.

Secteur privé : Nous sommes conscients que « l'accord de partenariat piloté par l'État au niveau national sur les réformes et les programmes prioritaires pour remédier aux goulets d'étranglement du système » est au cœur de l'approche différenciée et incitative, mais nous craignons qu'elle n'entraîne d'importants retards en l'absence de mécanismes appropriés pour rationaliser les processus et obtenir un consensus.

Afrique 2: Nous estimons que le nouveau modèle tel que proposé,différencié et orienté vers des incitations pourrait permettre que GPE d'atteindre des résultats beaucoup plus encourageants en terme d'amélioration de la qualité des apprentissages.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

Estimez-vous qu'un aspect quelconque des propositions n'appuie pas l'évolution vers un modèle opérationnel différencié mettant l'accent sur la réalisation ? Pourquoi ?

OSC 2 : Nous recommandons que le PME explique ce qu'il entend par « approche différenciée » et « approche basée sur des incitations ». Les incitations sont un mécanisme du cadre axé sur les résultats. Nous avons besoin de mécanismes capables de répondre aux besoins qui se présentent. Le nouveau modèle opérationnel doit donc être doté d'un mécanisme de suivi qui permet de mesurer les progrès et de procéder à des ajustements pour favoriser une mise en œuvre efficace.

OSC 1 : Là encore, cette question suppose que nous ayons tous répondu B à la première question. Nous souhaiterions avoir un débat plus ouvert, plutôt que d'examiner rapidement l'option qui semble être privilégiée par les personnes qui formulent les questions. Nous ne sommes pas sûrs de ce que l'on entend par « différencié » ou « mettant l'accent sur la réalisation ». À quel moment le modèle n'a-t-il pas mis l'accent sur la réalisation ? Plutôt que de reprendre tout à zéro, gardons ce qui fonctionne ainsi que la valeur ajoutée du PME (le Partenariat et l'accent mis sur les systèmes) et soyons souples quant aux prérequis devant être satisfaits par différents types de pays, mais prenons nos propres règles et prérequis au sérieux. Nous sommes foncièrement opposés au financement basé sur les résultats, qui a tendance à se concentrer sur l'accès et l'achèvement plutôt que sur la qualité. Nous aimerions que les « incitations » mentionnées soient utilisées pour promouvoir les droits de l'homme, l'équité, l'égalité, l'inclusion, l'égalité des sexes, etc.

Bailleur 6 : Les résultats et l'exécution de l'EPR ont été mitigés et illustrent les obstacles qui s'opposent, au niveau du Partenariat, à l'adoption d'un modèle opérationnel et de gouvernance moins contraignant pour le PME. Le soutien des partenaires au nouveau modèle opérationnel devra être confirmé par des compromis et des contributions des partenaires. Ce changement pourrait en outre nécessiter l'examen et l'alignement de la structure de gouvernance du PME.

Estimez-vous qu'un aspect quelconque des propositions n'appuie pas l'évolution vers un modèle opérationnel différencié mettant l'accent sur la réalisation ? Pourquoi ?

Bailleur 1: DONOR 1 estime que certaines informations manquent encore à la discussion et souhaiterait obtenir des informations complémentaires de la part du Secrétariat : - un bilan argumenté des effets pervers potentiels du prérequis de financement domestique - les modalités de l'appui continu au renforcement des capacités en matière de diagnostic, d'analyse, de planification, de suivi-évaluation et de mise en œuvre des plans sectoriels - la prise en compte du contexte COVID-19 à la fois du point de vue de la résilience des systèmes éducatifs, en particulier pour l'enseignement à distance (formation des enseignants aux nouvelles méthodes d'enseignement à distance et aux nouveaux systèmes d'évaluation) et l'apprentissage à distance (autonomisation des élèves) et pour ajuster le niveau d'ambition de la stratégie du PME, et le coût associé, au contexte de crise économique généralisée engendré par la pandémie. DONOR 1 considère donc que l'approche différenciée peut être intégrée dans le modèle actuel (option A) en travaillant plus profondément sur le concept de la part variable. Certains prérequis actuels comme celui des financements domestiques pourraient également être revus de façon à instaurer plus de souplesse et à prendre en compte les contextes pays (à cet égard, une typologie en fonction de la fragilité des pays pourrait être utilisée comme base de référence). C'est pourquoi nous serions en faveur d'un modèle intermédiaire entre les options A et B s'appuyant sur l'existant tout en introduisant plus de souplesse et en veillant à éviter tout effet pervers lié aux incitations. Toutefois, DONOR 1 est totalement défavorable à tout modèle qui s'apparenterait à une approche du « premier arrivé, premier servi » car il s'avèrerait in fine trop défavorable aux pays les plus vulnérables, cible prioritaire du PME.

GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION